



Commune
de
Tarcenay

13 Grande Rue - 25 620 TARCENAY

Tel : 03 81 86 78 88 - Fax : 03 81 86 74 65

mairie.tarcenay@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi de 17h00 à 19h00

Mercredi de 08h30 à 11h30

Jeudi de 13h00 à 16h30

Samedi de 08h30 à 10h30

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date et lieu : 27 novembre 2015 – Mairie de Tarcenay - Heure de début : 20h15 - Heure de fin : 23h30

Secrétaires de séance : Aude Maire et Patrice Prétot

Le compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance signé par les membres du conseil.

Présents : Maxime Groshenry, Christophe Faivre-Pierret, André Vergéy, Patrice Prétot, Isabelle Lefebvre, Pierre Clause, Martine Cuiet, Nicolas Cretin, Michel Dartevél, Céline Debois, Isabelle Gagnet-Cantin, Emmanuel Lacombe, Aude Maire, Sébastien Rognon.

Excusée : Anne Henry, pouvoir à Maxime Groshenry.

Rappel de l'ORDRE DU JOUR

1. Proposition de **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Doubs (SDCI)**:
 - Syndicats intercommunaux,
 - Nouvelle carte des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)
2. Engagements des dépenses d'investissement au titre de l'année 2016
3. Tarifs des locations
4. Avenant à la convention avec la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs dans le cadre du projet Rezo Humide
5. Indemnité de conseil alloué au Comptable public
6. Divers

Le conseil municipal observe une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Paris.

1. Proposition de Schéma de Coopération Intercommunale du Doubs (SDCI):

- Syndicats intercommunaux,
- Nouvelle carte des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Syndicats intercommunaux

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de SDCI. Il informe le Conseil Municipal des préconisations énoncées dans ce schéma et en particulier sur la fusion des syndicats de communes (en ce qui nous concerne : «fusion du syndicat des écoles Mérey-Montrond-Villers avec le syndicat intercommunal Education 2000, qui regroupe les écoles de Tarcenay, Trépot, Foucherans et le syndicat du Plateau de Tarcenay »).

Il ajoute également qu'une réflexion est engagée afin d'envisager une fusion de communes. Il paraîtrait donc paradoxal de faire fusionner des structures qui pourraient à nouveau être dissoutes dans le cas de fusion de communes.

Il précise que le syndicat du Plateau de Tarcenay a une place à part dans le dispositif intercommunal : sa création a été envisagée afin de mutualiser l'utilisation du matériel et du personnel pour les missions d'entretien du domaine communal et également d'assurer collectivement l'entretien des terrains de sport (4 terrains de football et 2 courts de tennis). Il prévoit également la mutualisation des moyens pour le déneigement de la voirie communale et rurale.

En conséquence et compte-tenu des éléments qui précèdent, le Maire propose au Conseil Municipal de refuser la fusion des trois syndicats.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal refuse les propositions de fusion.

Nouvelle carte des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Le Maire informe le Conseil Municipal des propositions formulées par le Préfet intitulées : « Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Doubs et précise que ces propositions concernent les Communautés de Communes et en particulier, la Communauté de Communes du Pays d'Ornans, impactée par le critère de population qui doit être supérieur à 14 710 habitants.

Dans ce cadre, la proposition est de procéder à la fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Ornans (CCPO), de la Communauté de Commune d'Amancey-Loue-Lison (CCALL) et de la Communauté de Communes du Canton de Quingey (CCCQ). Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les critères de la loi NOTRe¹ sont :

- le seuil de 15 000 habitants (ramené à 14 710 habitants pour la CCPO)
- la création de bassins de vie cohérents et complémentaires.

Le Maire constate que la fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Ornans et de la Communauté de Communes d'Amancey-Loue-Lison remplit ces conditions et que l'adjonction de la Communauté de Communes du Canton de Quingey s'écartere des critères énoncés ci-dessus et ne répond pas aux nécessaires besoins de proximité que doit présenter une Communauté de Communes.

La nouvelle entité présentée par le schéma s'étalerait sur un espace géographique de 66 km d'Ouest en Est et de 44 km du Nord au Sud.

Sur les deux critères

Nombre d'habitants : le seuil de 14 710 exigé par la loi est atteint en fusionnant :

- CCPO : 11 130 habitants
- CC Amancey-Loue-Lison : 4 028 habitants

¹ Loi NOTRe ; promulguée le 07/08/2015, cette loi porte sur une Nouvelle Organisation Territoriale de la République et confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. <http://www.gouvernement.fr/action/la-reforme-territoriale>

Pour les besoins de vie

Il convient de revenir à la définition donnée par les services de l'Etat : « les bassins de vie constituent un maillage géographique du territoire permettant l'étude des conditions de vie de la population dans les zones rurales. Ils correspondent à des périmètres au sein desquels la majorité des actes de la vie courante (scolarité, santé, accès aux marchands et non-marchands) peut être réalisée. L'accès à l'emploi est également pris en compte».

Selon les critères de l'INSEE, la fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Ornans et de la Communauté de Communes d'Amancey-Loue-Lison correspond parfaitement à ces exigences, ce qui n'est pas le cas avec la Communauté de Communes du Canton de Quingey dans une approche de fusion bloc à bloc.

Par contre, toujours dans la mise en œuvre du critère bassin de vie, il paraît pertinent de donner suite à la demande des communes de Montrond-le-Château, Epeugney, Rurey et Chenecey-Buillon pour leur rattachement à la Communauté de Communes du Pays d'Ornans.

Sur la composition des Communautés de Communes :

Selon les termes du projet de schéma, la moyenne nationale en termes d'habitants est de 14 300 habitants (15 158 habitants pour la fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Ornans et la Communauté de Communes d'Amancey-Loue-Lison).

En termes de communes membres, le Doubs est proche du niveau national – 16,82 communes par communauté de communes.

La Communauté de Communes du Pays d'Ornans est déjà, à elle seule, supérieure à la moyenne nationale avec 23 communes.

Ce chiffre passe à 43 avec la Communauté de Communes d'Amancey-Loue-Lison.

Mais il devient irréaliste avec la Communauté de Communes du Canton de Quingey soit 77 communes.

En conséquence et considérant que le projet de schéma ne respecte pas :

- les critères exigés de la loi NOTRe
- la libre administration des collectivités locales et leur choix de se déterminer sur leur appartenance territoriale (dans le cadre de la loi),

Le Maire propose au Conseil Municipal de rejeter les propositions de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour la partie concernant la fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Ornans, de la Communauté de Communes d'Amancey-Loue-Lison et de la Communauté de Communes du Canton de Quingey.

Il ne s'agit pas, dans ce rejet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale tel qu'il est proposé, de s'opposer aux territoires limitrophes, qui comme nous subissent le découpage issu de la loi NOTRe, avec qui nous allons travailler ensemble, dans le cas où notre proposition ne serait pas pris en compte.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal rejette la proposition du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

2. Engagements des dépenses d'investissement au titre de l'année 2016

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'engagement de crédit pour le début de l'année 2016, soit 25% du montant du Budget Primitif investissement voté à l'exercice précédent.

3. Tarifs des locations

Les tarifs ci-dessous, entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2016

	Salle des FÊTES CAUTION	800€
	NETTOYAGE DES EXTERIEURS	250€
	NETTOYAGE INTERIEUR	150 €
La location de la salle est réservée aux habitants de Tarcenay (NOTA : les consommations de chauffage, eau , électricité et gaz viennent en sus)		
	WE (V-S-D-L)	350€
	Jour supplémentaire	80 €/j
	Jour en semaine	80 €/j
	Jour en semaine suite à des obsèques	GRATUIT
	Jour férié en semaine	200 €/j
Occupation du domaine public (< 20 ares)		60 €/an
Cimetière	Concession trentenaire	100 €/m ²
	Caveau communal	2 000 €
	Caveau communal-concession trentenaire	100 €
	Columbarium – case	600 €
	Columbarium – concession trentenaire	100 €
Assainissement collectif (PAC)	Branchement sur réseau – 1er logement	2 500 €
	Branchement sur réseau – par logement supplémentaire	1 500 €
	Branchement sur réseau – par local artisanal ou commercial supplémentaire	700 €
	Redevance annuelle fixe	110 €
	Tarif à la consommation	1 €/m ³
Assainissement non collectif (SPANC) tarifs VEOLIA	Diagnostic initial	90 €
	Installation neuve conception installation	85 €
	Contrôle d'installation neuve bonne exécution	85 €
	Contrôle en cas de vente	90 €
Cession de bois		7 €/stère TTC
Cession de bois blanc		4 €/stère TTC

4. Avenant à la convention avec la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs dans le cadre du projet Rezo Humide²

Rezo humide

Débuté en décembre 2012, le programme ReZo est mené par la **Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs** et cofinancé par l'**Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse** (50%) et le **Département du Doubs** (30%). Il vise à préserver les zones humides qui jouent un rôle important dans la préservation des ressources en eau potable et régulent les débits des cours d'eau, prévenant les assècs estivaux et les crues trop importantes des ruisseaux et des rivières. Elles possèdent aussi un rôle agricole non négligeable, notamment les années de sécheresse et sont le lieu de loisirs divers (chasse, pêche, randonnées...). Enfin elles abritent une biodiversité riche.



Dans ce cadre, des inventaires faune/flore ont été réalisés sur la zone humide de Tarcenay constituée d'une entité d'environ 200 ha située entre le village de Tarcenay et la Baraque des violons. Un **plan de gestion** courant sur la période 2015-2019 a été rédigé et validé par le comité de pilotage en Novembre 2014.

Contour de la zone humide de Tarcenay concernée par le plan de gestion de la FDC25



Pieds de Solidages piquetés avant l'arrachage

La Fédération des chasseurs intervient ici à la demande de l'ACCA qui gère et entretient un étang classé en Réserve de Chasse et de Faune sauvage (bail avec la commune).

Cette année, l'ACCA a réalisé des travaux d'entretien sur son étang via la signature d'un contrat de gestion durable des zones humides. Ils ont notamment **arrachés 360 pieds de Solidage géant** (plante invasive) lors de deux passages estivaux, avant la floraison.

L'ACCA a également **fauché** après le 15 août une parcelle de prairie au pied de la butte de Charmont afin de préserver la petite faune en conservant une zone refuge et de permettre aux plantes de monter en graines. Cette fauche tardive est favorable au gibier qui y trouve refuge mais aussi à un cortège d'insectes varié.

Une réunion d'explication aux propriétaires et de veille foncière a été réalisée afin de connaître les propriétaires intéressés par le projet pour mettre en place des travaux d'entretien ou pour vendre leur parcelle dans un but de gestion favorable à la biodiversité.

L'**entretien des moliniaies** (« herbes sèches ») présentent au cœur de la zone constitue un véritable enjeu. Ces milieux naturels accueillent une biodiversité particulière et de nombreuses espèces de papillons notamment. Ainsi, le Damier de la succise, papillon protégé en France est un hôte de ces « herbes sèches ». Afin d'éviter l'enfrichement de ces milieux ouverts, il conviendrait de **couper certains arbustes** (aulnes, bourdaines, rejets de Pins sylvestres...). Leur entretien pourra ensuite se faire par des fauches tardives estivales tous les 3 ans.

Des travaux de ce type sont prévus sur une parcelle communale. Ils seront réalisés courant 2016 par le **lycée agricole François-Xavier**.



Exemple de moliniaie au cœur du site

² Rezo Humide : Réseaux de zones humides

L'objectif principal du projet Rezo Humide est de gérer un réseau de zones humides écologiquement cohérent et fonctionnel, en associant les acteurs et les usagers aux déclinaisons locales du projet. Ce projet répond à un besoin : protéger et reconnecter des zones humides ainsi que préserver et gérer la faune et la flore.

Tableau de financement prévisionnel des actions jusqu'à la fin du plan de gestion :

Année	TOTAL	%AERMC	AERMC	%DEPT 25	DEPT 25	%FDC25	FDC25	%AUTRE	AUTRE	%COMMUNE	COMMUNE
2016	20 816 €	19,36%	4 030 €	25,30%	5 267 €	30,72%	6 396 €	7,21%	1 500 €	17,41%	3 624 €
2017	16 527 €	20,49%	3 387 €	23,48%	3 881 €	28,81%	4 761 €	17,55%	2 900 €	9,67%	1 598 €
2018	11 181 €	12,70%	1 420 €	19,77%	2 211 €	30,88%	3 452 €	22,36%	2 500 €	14,29%	1 598 €
2019	13 114 €	10,83%	1 420 €	17,85%	2 341 €	42,75%	5 607 €	19,06%	2 500 €	9%	1 246 €
TOTAL	61 638 €	16,64%	10 257 €	22,23%	13 700 €	32,80%	20 216 €	15,25%	9 400 €	13,08%	8 065 €

5. Indemnité de conseil alloué au Comptable public

Au vu de la prestation fournie par le Comptable public (Percepteur), le Conseil délibère et notifie le versement à hauteur de 50% de son indemnité.

6. Divers

Ligue contre le cancer : au total 6 424 € ont été collectés dans notre commune grâce à la générosité de 224 donateurs et au dévouement des bénévoles.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23H30.

Les secrétaires de séance :

Aude Maire

Patrice Prétot

INFORMATIONS

Assemblée Générale du Comité des Fêtes l'Espérance : Vendredi 5 février 2016 à 20h30 à la mairie.

Loto des écoles organisé par l'association des parents d'élèves Marylou : Dimanche 06 mars 2016 à 14h30 à la salle de fêtes de Tarcenay.